

## COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SDAGE

Les orientations fondamentales du S.D.A.G.E (approuvé le 3 décembre 2015) sur le bassin Rhône-Méditerranée sont les suivantes :

0. S'adapter aux effets du changement climatique
1. Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
2. Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques
3. Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
4. Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
5. Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
6. Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
7. Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
8. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Les préconisations qui concernent le projet sont les suivantes (selon le Dossier Loi sur l'Eau n°38-2021-00529)

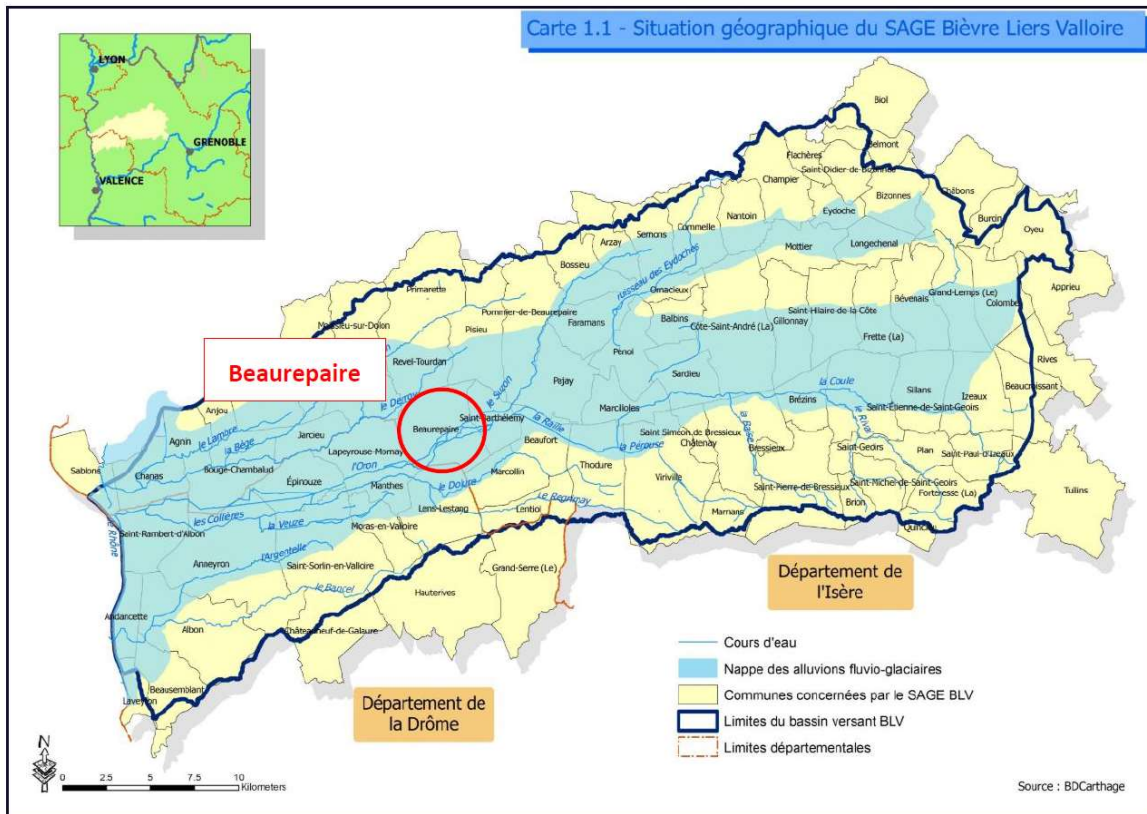
Dispositions	Intitulé	Compatibilité du projet
2-01	Mettre en oeuvre de manière exemplaire la séquence « éviter-réduire-compenser »	En choisissant l'infiltration sur place comme mode de gestion des eaux pluviales, le projet a pour objectif d'éviter les impacts sur le reste de la zone d'activités et de réduire le risque d'inondation associé à la Maladière.
5A-01	Prévoir des dispositifs de réduction des pollutions garantissant l'atteinte et le maintien à long terme du bon état des eaux	Les risques de pollution par le projet sont réduits grâce à des ouvrages de traitement spécifiques.
5A-04	Eviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées	L'imperméabilisation du site augmentera mais les ouvrages permettront d'infiltrer la totalité des eaux pluviales interceptées.

**Compte tenu de l'ensemble des incidences possibles sur l'environnement, la réalisation du projet, ne présente pas de contre-indication avec le maintien d'un bon équilibre écologique du milieu.**

**Le projet est compatible avec les préconisations du SDAGE**

**COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SAGE**

Le SAGE Bièvre Liers Valloire s’étend sur 83 communes des départements de l’Isère et de la Drôme ce qui représente 1 160 km<sup>2</sup>. La commune de Beaurepaire est couverte par ce SAGE. Le périmètre du SAGE a été défini en 2003. Depuis, l’état des lieux et le diagnostic ont été validé par la Commission Locale de l’Eau en 2010.



**Figure 24 : Périmètre du SAGE Bièvre Liers Valloire**

Ce SAGE a été identifié comme nécessaire par le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 qui fixe des mesures à prendre sur ce territoire parmi lesquelles :

- Pour les masses d’eau souterraines :
  - o Lutter contre la pollution par les nutriments
  - o Lutter contre la pollution par les pesticides
  - o Lutter contre la pollution par les nitrates
  - o Mettre en place des dispositifs d’économie d’eau (agriculture, particuliers, collectivités, industrie et artisanat)
- Pour les masses d’eau superficielles :
  - o Améliorer la continuité écologique
  - o Restaurer la morphologie de certains cours d’eau

- o Lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates d'origine agricole
- o Mettre en place des dispositifs d'économie d'eau
- o Améliorer les systèmes d'assainissement des eaux urbaines

Le 06 décembre 2016, la CLE a validé la stratégie du SAGE qui s'organise autour de 4 axes :

- ✓ Gestion de l'eau collective et responsable
- ✓ Thématique quantité
- ✓ Thématique qualité
- ✓ Thématique milieux

Les objectifs du SAGE en lien avec le projet d'aménagement du site sont les suivants (selon le Dossier Loi sur l'Eau n°38-2021-00529) :

Objectifs	Actions	Compatibilité du projet
Assurer la prise en compte effective et systématique des enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire	Garantir l'adéquation des projets d'aménagement avec les objectifs du SAGE	Le projet augmente l'imperméabilisation du site, indispensable pour permettre les manœuvres des poids lourds et le stockage du bois dans de bonnes conditions. Le principe préexistant d'infiltration des eaux pluviales des toitures est généralisé à l'ensemble de la plateforme. La décantation des eaux sera assurée par des dispositifs adaptés aux risques de pollution.
Préparer l'avenir en retrouvant un fonctionnement naturel optimum pour augmenter la ressource en eau du territoire	Améliorer la recharge de la nappe en ralentissant les écoulements et en infiltrant les eaux	L'ouvrage envisagé est un bassin de rétention-infiltration. Toutes les eaux pluviales seront donc ralenties et restituées progressivement à la nappe dans le respect de la capacité d'infiltration du sol.
Rétablir une qualité des eaux superficielles et souterraines satisfaisante pour le territoire	Accompagner jusqu'au respect des objectifs réglementaires, les gestionnaires de l'assainissement, les particuliers et les entreprises en vue de réduire l'impact des rejets domestiques, industriels et artisanaux	Il n'y aura pas de rejet d'eaux usées sur le site puisque les bâtiments seront raccordés au réseau public d'assainissement. En ce qui concerne les eaux pluviales, les ouvrages de traitement décrits dans le présent document permettront de réduire l'impact de leur rejet dans le sol.

**En conclusion, le projet respecte les attentes du SAGE en particulier sur les thématiques qualité et quantité. Les mesures correctives et compensatoires proposées permettront de ne pas compromettre l'atteinte des objectifs du SAGE.**

**Finalement, le projet est compatible avec le SAGE Bièvre Liers Valloire.**